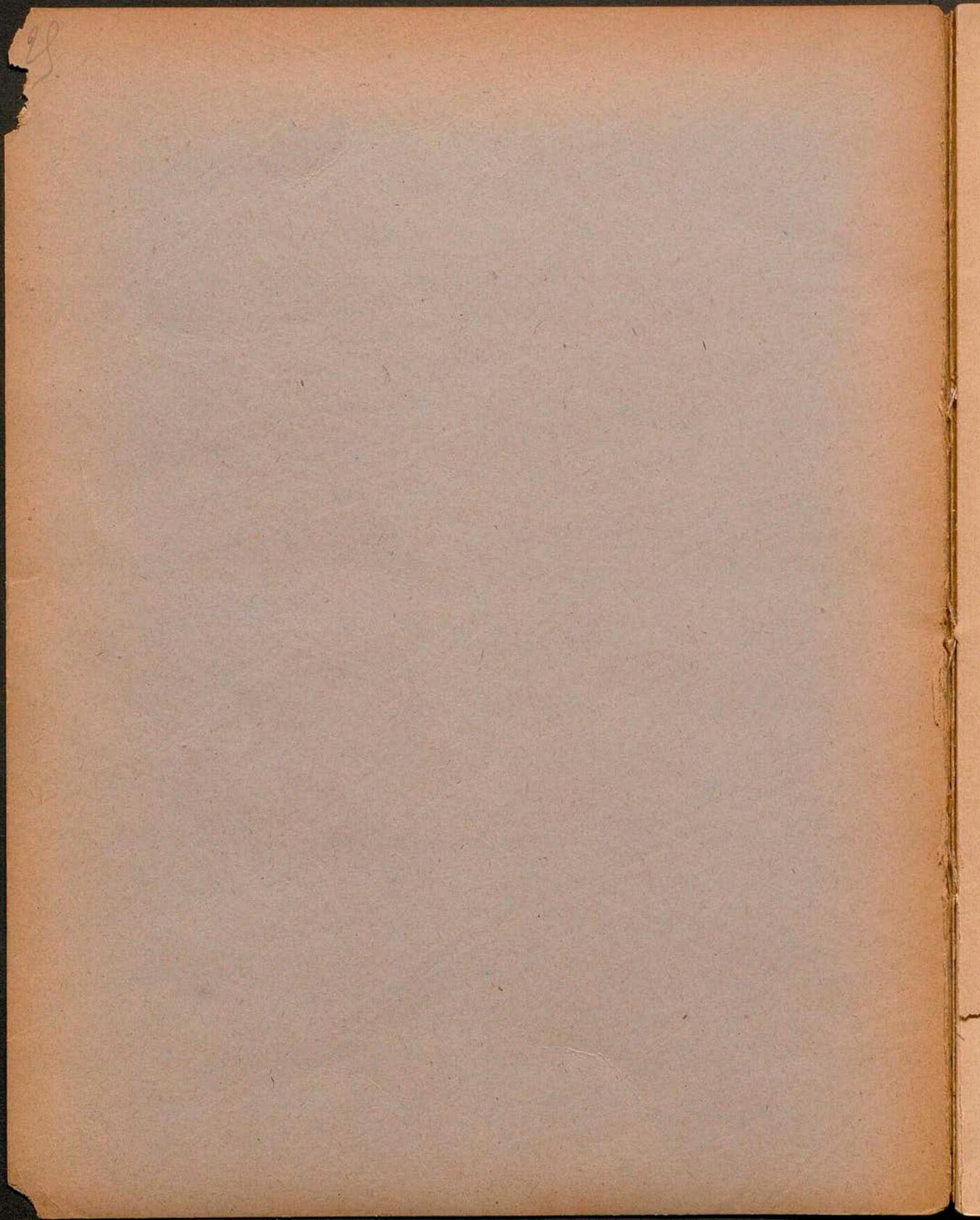


COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, portant réorganisation à la Martinique des communes désorganisées par les éruptions volcaniques du 8 mai et du 30 août 1902. (N° 283, année 1904.)

(Nommée le 18 novembre 1904.)

MM.

- 464
- S. S. 18-94
- 1<sup>er</sup> BUREAU : GARREAU. CRÉPIN
  - 2<sup>e</sup> — SAILLARD.
  - 3<sup>e</sup> — DELPECH.
  - 4<sup>e</sup> — GUILLIER.
  - 5<sup>e</sup> — SAINT-GERMAIN (Oran). *Secrétaire*
  - 6<sup>e</sup> — CICÉRON.
  - 7<sup>e</sup> — ~~CASSOU~~. *Halgan*
  - 8<sup>e</sup> — KNIGHT.
  - 9<sup>e</sup> — Amiral DE CUVERVILLE. *Président*



Siance du 22. 9<sup>h</sup> 1904



M. L'Amiral de Cuverville est nommé président de la Com<sup>on</sup>; M. Saint-Germain (Vran) secrétaire.

M. le Président donne la parole à M. Knight qui explique les raisons du projet de loi. Il critique l'art. 3 et demande que les billets disparaissent partout et non à la Colonie. Après avoir entendu M. Cécillon, la Commission de l'Inde s'est entendue sur cet art. 3. Le Ministre des Colonies.

Le Président.

M. Amédée Guérard

Le Secrétaire

Saint-Germain

Siance du 3 février 1905

Présidence de M. de Cuverville

M. le Président donne lecture d'une lettre en date du 31 janvier 1905 qui lui a été adressée par M. le Ministre des Finances et qui tend, pour les raisons y énoncées, à demander qu'il soit remis jusqu'à nouvel ordre à la discussion du projet qui sera modifié par la suite.

M. Knight fournit à la Com<sup>on</sup> 9<sup>h</sup> explications et la Com<sup>on</sup> décide de renvoyer à statut jusqu'à nouvel

mis au Gouvernement.

Le Président,

Vic de Cassin

Le Secrétaire

Janet-Wormin

Séance du 13 Juillet 1901

Président = M. l'Amiral de Cassin

Secrétaire = M. Guénié et l'Amiral de Cassin

M. Germain :

La Commission après avoir entendu M. Kozlowski adopte les conclusions et la charge de rédiger un rapport conforme :

L'art 1. du projet sera modifié en ce sens que les valeurs de billets de Banque déposés ou retenus dans le cadre de la Banque ou affectés à la garantie de la Banque de France, grandement qui sera entreprise par l'Etat sans aucun retard =

Le P<sup>r</sup>

Vic de Cassin

Le Secrétaire

Janet-Wormin

Séance du 6 Juin 1907  
 Président: M de Lubersac  
 Secrétaire M Cicéron

M le Président donne communication  
 à la commission<sup>10</sup> d'une dépêche de  
 M le ministre de Colonies à M le  
 Président du Sénat au sujet de la  
 reorganisation du commerce du Nord  
 de la Martinique 2° D'un projet de  
 loi sur cet objet 3° de l'art. 27 du  
 projet de loi de finances ayant trait à  
 la valeur du billet de la banque de la  
 Martinique débattue dans la séance  
 du 8 mai 1907 —

M. le ministre de Colonies &  
 M Vasselle, directeur de l'affaire d'Asie,  
 d'Afrique & d'Océanie au ministre de  
 Colonies, sont introduits —

M le ministre de Colonies est  
 entendu dans ses observations

M Thunigot en présente au sujet  
 du déboursement, importé à la Colonie,  
 de billets au cours qui pourraient



L'après midi du 12 Juin 1907

La Com<sup>on</sup> se réunit sous la présidence de M. L'Amiral de Courville.

M. Lemaire député, ancien Gouverneur de la Martinique, qui a demandé à être entendu, est introduit.

M. Lemaire a demandé à être entendu pour que son Gouvernement de la Martinique se préoccupe de la question soumise à la Commission. Il se dit d'accord avec le Gouvernement pour l'adoption de son projet tel qu'il a été déposé.

M. le Président rappelle que le rapport déposé dans la discussion du projet de loi n'incombe pas à la Commission, qui est en fait, sans objet.

M. Lemaire ou fait, l'entendre, au nom de la Com<sup>on</sup>. Il demande à la Com<sup>on</sup> et l'adjonction de rendre l'indivision le plus tôt possible, car la solution est vivement attendue par la Colonie.

M. le Président vision le projet du Gouvernement et demande à la Com<sup>on</sup> de l'adopter.

Les propositions du Gouvernement sont adoptées et M. Lemaire est remercié de son intervention. M. le Président

La de Courville

Juvit. Lemaire

Séance du 20 Juin 1907

Président: M l'Amiral de Casserelle

Secrétaire: M Saint-Germain

M le ministre des Colonies et M Vasselle, Directeur au ministère des Colonies, sont introduits et entendus.

M. le Ministre sollicite encore une fois la Com<sup>on</sup> de donner son adhésion au projet de loi qui lui est soumis. S'il en était autrement, le Gouvernement serait obligé de prendre certaines mesures et notamment de décider de suite le renouvellement du Conseil Général dans les conditions qui il s'est avisé.

M. Knight donne lecture de son rapport

Après discussion, la commission demande à M le rapporteur de modifier certaines parties de son rapport, relatives 1° aux formalités exigées par le loi de 1884 qui n'auraient pas de sens par suite de leur abrogation = 2° aux paiements qui auraient été irrégulièrement effectués sur les états de l'ordonne de payer = les suppressions effectuées, la commission adopte par conséquent et définitivement

Le projet modifié par le gouvernement.

Le Pré

Le Secrétaire

N° 1 de l'Assemblée

Saint-Germain

Séance du 20 janvier 1910

Président M. l'Amiral de Cuverville

Secrétaire M. Cicérou

M. le Président soumet à la com-

mune un nouveau projet de loi por-  
tant reorganisation à la Merluque  
de communes désignées par les  
arrêtés préfectoraux de 1902 ;  
ce projet de loi a été présenté le 14 dé-  
cembre 1909 par le gouvernement au  
Sénat après adoption par la Chambre  
des Députés; il se justifie par les recense-  
ments de communes de l'arrondissement  
de la Haute-Rouge, qui sont habités  
comme avant ces arrêtés. De sorte  
que la loi ne s'applique qu'à la seule  
commune de St Pierre, que est supprimée;  
son territoire est rattaché à la

communiqué du Carlot

Le projet de loi ainsi modifié  
est adopté à l'unanimité par la commission

~~Le Président~~ ~~Le Secrétaire~~

M. Ciceron est nommé rap-  
porteur en l'absence de M. Prunier

~~Le Président~~ ~~Le Secrétaire~~

201 Bureau *[Signature]*

Séance du 23 Mars 1910

Président: M. l'amiral de Cuverville  
Secrétaire M. Ciceron

M. le Président fait la communication  
du procès concernant un projet de loi, adopté  
par la Chambre des Députés, tendant  
à la modification de la loi sur les courts-  
mètres les formalités hypothécaires du  
bureau de M. Durr (Mantoux) dont  
les registres ont été détruits dans la  
catastrophe du 8 mai 1902, projet  
renvoyé par le Sénat à l'examen de

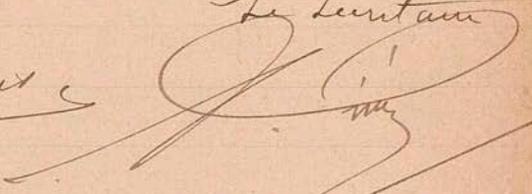
La commission s'est réunie en séance -

Celle-ci s'est ajournée à une séance ultérieure & désigne M. Cécillon comme rapporteur

Le Président

V. A. de Cuverville

Le Secrétaire



Séance du 28 Juin 1910

Président: M. l'amiral de Cuverville

Secrétaire: M. Cécillon

Celui-ci donne lecture du rapport qu'il a préparé - Il est adopté dans toutes ses parties après une discussion que a porté sur chacune d'elle & sur chacune des articles du projet de loi

Le Président

V. A. de Cuverville

Le Secrétaire

